



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le mardi 8 octobre 2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance publique, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 15 OCTOBRE 2024
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 24 septembre 2024
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Installation du nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME)
- 5- Appel à projet "collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer" de CITEO – Approbation de la convention de groupement dudit appel à projet avec le SIRTOM de la région d'Apt et ses communes membres
- 6- Echange de terrains entre les consorts Guichard et la commune – Abrogation de la délibération n° 2024-06-25-49 du 25 juin 2024 relative à un échange de terrains entre M. Guichard et la commune
- 7- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER

